

## **Asie centrale : où en est-on ?**

### **Quels enjeux de sécurité ?**

**Patrick Simon<sup>1</sup>**

Novembre 2003

L'un des points de passage entre l'Europe et l'Asie se trouve là, à cheval entre la Mer Noire et la Mer Caspienne, comme un isthme et c'est cela que l'on appelle le Caucase et juste à côté, vers l'est, c'est l'Asie centrale.

Hormis le Tadjikistan, qui a connu une guerre civile entre 1993 et 1997, les pays d'Asie centrale apparaissent à première vue comme des îlots de tranquillité politique. Mais cette paix apparente est obtenue au moyen de régimes politiques le plus souvent autoritaires. Tous les chefs d'Etat d'Asie centrale sont des anciens dirigeants de l'URSS devenus leaders des nouveaux états indépendants dans les années 1991-1992 et constamment réélus depuis, avec des scores élevés qui confinent au plébiscite. Le président turkmène s'est même fait nommer « président à vie » en janvier 2000.

L'Asie centrale est redevenue l'une des pierres angulaires de l'équilibre géopolitique de l'Eurasie, suscitant nombre d'interrogations stratégiques, économiques et culturelles.<sup>2</sup> C'est une région du monde où plusieurs conflits armés internes et régionaux sont sources d'enjeux de sécurité. La recrudescence en septembre 2003 des incidents frontaliers entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan met en lumière le problème du tracé des frontières héritées de l'ex-Union soviétique.

C'est une région pétrolière stratégique<sup>3</sup>, traversée par les oléoducs reliant la Mer Caspienne à la Mer Noire, où Moscou maintient une présence militaire et où les bases américaines se sont installées à l'occasion de la guerre en Afghanistan. Et les Chinois renforcent leurs troupes à proximité de leurs frontières ouest. C'est aussi l'enjeu de l'eau, élément très important pour les populations locales.

### **Les enjeux énergétiques**

D'un point de vue énergétique, les enjeux sont importants. C'est le cas du pétrole. Les Etats-Unis en ont besoin pour moins dépendre du golfe arabe et soutiennent les investissements pour le pipeline Bakou – Tbilissi - Ceyhan. La Chine également car ce pays en développement en aura besoin de plus en plus. Pour l'instant elle dépend aussi du Golfe, même si elle a passé des accords avec la Russie pour bénéficier du pétrole sibérien. Plusieurs négociations ont lieu. C'est le cas avec Transneft pour acheminer le pétrole par pipeline jusqu'au port de Nakhoda sur la côte du Pacifique ou avec Yukos pour la construction d'un pipeline depuis Irkoutsk jusqu'à Beijing (projet évalué à 1,7 milliard de dollars<sup>4</sup>). Enfin la Russie, même si elle a d'importantes réserves. Elle soutient le projet de pipeline Tengiz – Novorossisk. Et à terme, elle devra investir fortement de fait que ses infrastructures actuelles sont obsolètes, justifiant d'ailleurs des rapprochements avec les Etats-Unis en matière d'investissements.

Et cela explique en partie l'accord important adopté à Shanghai, qui porte à la fois sur la lutte anti-terroriste que sur la sécurité énergétique.

---

<sup>1</sup> Directeur adjoint de l'Institut de Documentation et Recherche sur la Paix

<sup>2</sup> Voir les rapports du Sénat : [http://www.senat.fr/rap/r97-412/r97-412\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r97-412/r97-412_mono.html)

<sup>3</sup> Les réserves prouvées pour l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et le Kazakhstan représentent 30 milliards de barils de pétrole, soit 3 % des réserves mondiales, avec de fortes disparités selon les pays, en incluant les hypothèses les plus conservatrices pour le gisement de Kashagan. (source : Colloque au Sénat français sur l'Asie centrale de juin 2002)

<sup>4</sup> Selon la note du Centre d'Etudes Internationales et Mondialisation – CEIM – de l'Université Uqàm de Montréal, janvier 2003.

Les réserves prouvées du bassin de la Mer Caspienne, pour l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et le Kazakhstan représentent 30 milliards de barils de pétrole, soit 3 % des réserves mondiales, avec de fortes disparités selon les pays, en incluant les hypothèses les plus conservatrices pour le gisement de Kashagan. Mais le problème principal, c'est d'abord l'enclavement qui apparaît comme la première contrainte, devant le manque d'outils de forage. Le forage de Kashagan, par exemple, a été l'un des forages les plus chers de l'histoire du pétrole. Mais à l'horizon 2010, la production estimée de la région pourrait varier entre 3,5 et 4 millions de barils par jour. Et le pipeline Bakou – Tbilissi – Ceyhan (BTC) pourrait écouler à lui seul un million de barils par jour (mbj) à partir de 2004 ou 2005.

En ce qui concerne le gaz, le problème est encore plus aigu, du fait de l'éloignement des grandes zones de consommation. Les disparités sont moins importantes pour ce qui concerne les réserves gazières, où le Turkménistan se taille la part du lion avec 159 billions de pieds cubes (Tcf)<sup>5</sup>.

Globalement, ces réserves de gaz représentent environ 4 % des réserves mondiales, ce qui est comparable aux réserves gazières de la Mer du Nord. C'est la Russie et l'Iran qui possèdent à eux seuls 50 % des réserves. Mais en matière de gaz, c'est l'accès au marché qui prime, et celui-ci est loin d'être assuré à ce jour, notamment pour le gaz turkmène.

La question de l'acheminement est une question centrale et qui nécessite une zone stable. Quatre projets majeurs de pipeline vers l'ouest sont en cours :

- Pipeline CPS (Caspian Pipeline Consortium) qui s'étend sur 1585 km depuis le gisement de Tengiz (nord-ouest du Kazakhstan) vers le port de Novorossisk en passant par Tikhoretsk.
- Pipeline BTC (Bakou – Tbilissi – Ceyhan) qui s'étend sur 1660 km de la Mer Caspienne à la Turquie.
- Pipeline KTP (Kazakhstan – Twin – Pipeline), le Pipeline Trans-Caspien qui acheminera gaz et pétrole depuis Aqtau (nord-ouest du Kazakhstan) jusqu'à Bakou, et de là, éventuellement vers Ceyhan.
- Pipeline qui intéresse TotalFinaElf qui s'étendrait depuis le Kazakhstan jusqu'à l'île de Kharg au sud-ouest de l'Iran, en passant par le Turkménistan.

A noter également le projet de gazoduc, le TCGP (Trans-Caspien Gas Pipeline) qui vise à relier les gazoducs d'Asie centrale.

Mais aussi vers l'est, vers l'Asie :

- Gazoduc Centgas (Central Asia Gas) qui acheminera du gaz depuis Daulatabad au Turkménistan jusqu'à Multan au Pakistan, en passant par Herat en Afghanistan, et éventuellement vers l'Inde.
- Gazoduc CGP (China Gas Pipeline) qui acheminera du gaz depuis le Turkménistan vers la Chine, voire vers le Japon.

Mais pour le moment, la production de la zone représente moins de 2 % de la production de pétrole mondiale et environ 1 % de la production de gaz mondiale. La montée en puissance de cette zone pour l'approvisionnement du marché mondial sera donc très progressive. Reste que ces enjeux existent bien et sont à voir sur le long terme. De ce fait, les enjeux stratégiques d'aujourd'hui sont à étudier avec ces perspectives pour demain.

---

<sup>5</sup> Les données sources en matière d'énergie proviennent essentiellement du DoE, de Energy Information Administration et de British Petroleum.

## Les enjeux géostratégiques des puissances du monde

Longtemps gelés par l'équilibre bipolaire, les conflits se sont multipliés depuis 1980 sous l'effet de nouvelles conditions géopolitiques : dissolution de l'Union soviétique, guerres en Afghanistan, menaces de conflit nucléaire entre le Pakistan et l'Inde. L'Asie centrale est ainsi devenue le foyer d'un triple enjeu :

- Enjeu Est-Ouest, avec le conflit afghan (1980-1989 et 2001 à aujourd'hui) mais aussi, plus récemment, la « guerre » des oléoducs, les Etats-Unis cherchant à détourner de CEI les flux pétroliers en finançant plusieurs projets d'oléoducs ;
- Enjeu Nord-Sud, ethnico-religieux, conséquence indirecte du conflit afghan des années 1980, qui a vu la prolifération en Afghanistan et au Pakistan d'un islamisme sunnite anti-chiite et son "exportation" vers le Tadjikistan ;
- Enjeu de l'état de droit avec le développement de la criminalité, avec notamment les trafics de drogues et d'armes, dus à la porosité des frontières.

Selon Paul-Marie De La Gorce<sup>6</sup>, « L'offensive de l'administration Bush a déjà transformé l'échiquier politique et stratégique dans les pays d'Asie centrale naguère soviétiques. La politique américaine cherchait en priorité, jusque-là, à empêcher la formation d'une puissance nouvelle comparable à ce qu'était l'Union soviétique. Elle voulait, par conséquent, réduire autant que possible toute présence ou influence russe en Asie centrale - comme, du reste, dans les Balkans ou le Caucase.

Dans cette entreprise, elle avait remporté des succès en s'appuyant sur les gouvernements, les partis ou les organisations à l'assise autochtone et musulmane. Du coup, la Russie, au nom de la lutte « antiterroriste », avait conclu avec le Kirghizstan, le Kazakhstan et le Tadjikistan un accord élargi à la Chine sous le nom de « groupe de Shanghai ». Et de poursuivre son analyse : « Le tracé adopté pour l'oléoduc destiné à l'écoulement d'une partie des hydrocarbures de la mer Caspienne va de Bakou à Ceyhan, passant donc entièrement au sud de la chaîne du Caucase, en dehors du territoire russe. Enfin, les Etats-Unis ont signé avec deux des Républiques d'Asie centrale ex-soviétiques, l'Ouzbékistan et le Kirghizstan - et négocient avec le Turkménistan et le Kazakhstan -, des accords créant des bases aériennes et aéroterrestres américaines sur leur territoire. Au-delà des opérations en Afghanistan, l'objectif à long terme en est le maintien d'une présence militaire américaine au cœur même du Sud-Ouest asiatique. » Et de conclure : « ... Cette dialectique de la guerre peut aussi déboucher, comme le souhaite un milieu influent à Washington, sur une concertation calculée entre les quatre grandes puissances - The New Big Four - intéressées à la gestion du Sud-Ouest asiatique : l'Amérique, la Chine, la Russie et l'Inde. C'est peut-être là que se situera l'axe du monde. »

D'un point de vue stratégique également, La Russie considère encore la consolidation de la Communauté des États indépendants comme sa première tâche diplomatique. Elle a fondé avec la Biélorussie, l'Arménie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan une organisation internationale régionale Organisation du traité sur la sécurité collective, établissant son quartier général conjoint soumis à la commande directe du chef d'état-major russe, organisant des unités collectives de réaction rapide.

En tout état de cause, les facteurs d'insécurité du moment sont :

- Les tensions à propos de la gestion de l'eau
- Les tensions frontalières et le protectionnisme commercial
- La lutte contre les terrorismes et contre la criminalité

Ainsi, l'enjeu de la gestion de l'eau en est un exemple.

---

<sup>6</sup> Le Monde Diplomatique de décembre 2002.

## Histoire d'eau : l'exemple de la Mer d'Aral

La Mer d'Aral, quatrième mer intérieure du monde s'évapore, victime d'une monoculture trop intense du coton, et qui aggrave la pauvreté, les maladies, la désertification du Caucase. De fait, c'est 60 % de sa superficie et 80 % de son volume qui sont perdus depuis les années 60. Et si rien n'est fait, elle disparaîtra en 2020. Et la gestion de l'eau des fleuves qui l'approvisionnent est catastrophique. L'Amou-Daria, qui est l'un d'eux n'a même pas atteint la Mer l'été 2003.

Selon l'Unesco, « L'aggravation des problèmes de santé et d'environnement affectant les populations riveraines de la mer d'Aral (bordée par le Kazakhstan et l'Ouzbékistan) sont la conséquence directe du retrait de la mer et de la pollution des fleuves qui s'y jettent, désastres écologiques causés par l'homme. En s'asséchant partiellement, la mer d'Aral a laissé à ciel ouvert 36 000 kilomètres carrés de fonds marins, recouverts de sels que le vent emporte très loin et dépose sur des milliers d'hectares de terres arables. Pesticides et engrais se sont aussi infiltrés dans l'eau et les canaux d'irrigation : ils empoisonnent les aliments et l'eau potable. Près de cinq millions de personnes sont touchées. La mer d'Aral a commencé son reflux au cours des années 60, parce que les planificateurs soviétiques avaient détourné les fleuves Amou-Daria et Syr-Daria pour irriguer le coton et les autres cultures...

De 1960 à 1990, la zone irriguée en Asie centrale est passée de 3,5 à 7,5 millions d'hectares et la région est devenue le quatrième producteur mondial de coton. Mais, dans les années 80, la mer d'Aral a reçu 10 fois moins d'eau douce qu'en 1950. Sa salinité croissante a détruit la faune et la flore marines, ravageant le secteur de la pêche. Sur les 30 espèces de poissons, toutes ont péri sauf deux... Aujourd'hui, l'eau potable de la région contient quatre fois plus de sel par litre que la limite recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. D'où la multiplication des maladies rénales, des diarrhées et autres affections graves. La tuberculose a atteint des proportions épidémiques : il y aurait, dans certaines villes, 400 cas pour 100 000 habitants. »

Le système d'irrigation a un besoin urgent de modernisation. La partie dite la grande mer avec 70 grammes de sel par litre est aussi morte que la Mer Morte au Moyen-Orient. Mais la plus petite partie, avec 17 grammes de sel par litre peut encore être sauvée. Un projet de la Banque mondiale prévoit la construction d'un barrage à cet effet (coût de 80 millions de dollars) De même, la Banque mondiale a financé la création de 25 stations pour contrôler la qualité de l'eau potable dans toute l'Asie centrale. Elle projette aussi de contribuer à l'amélioration des pratiques agricoles, qui consomment beaucoup trop d'eau douce. Un autre projet, porté par le Président de l'Ouzbékistan et le maire de Moscou vise à détourner le cours du fleuve sibérien, l'Ob (coût prévisionnel de 35 milliards de dollars).

Mais aussi, les tensions montent entre les cinq pays d'Asie centrale qui dépendent de cette mer. Le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, en aval, qui ont le gaz et le pétrole mais qui dépendent directement de l'alimentation en eau. Le Kirghizistan et le Tadjikistan qui se trouvent en amont (régions montagneuses qui alimentent les fleuves) et qui ont besoin de gaz et de pétrole et qui produisent de l'hydroélectricité en détournant l'eau. Les Ouzbeks dénoncent le Kazakhstan qui détournait de l'eau à leur détriment en construisant un barrage dans la mer d'Aral du nord. Le Turkménistan envisage de son côté de faire un canal pour créer un lac, rendant encore plus inaccessible les eaux de la région.

Or si aucun accord n'est en vue pour une coopération entre ces nouvelles républiques, le risque de tensions sera d'autant plus grand. «Ils ont rivalisé entre eux pour obtenir de l'aide internationale, au lieu de coopérer pour résoudre les problèmes», estime le professeur J.A. Allan, spécialiste des ressources en eau à l'Université de Londres. Et les questions du tracé des frontières risquent d'être encore d'amplifier les problèmes de cohabitation.

## La porosité des frontières

La mise en place de cinq républiques en 1936 : Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizistan, Tadjikistan obéissait à une volonté de rupture par rapport à l'organisation coloniale tsariste, articulée autour de deux gouvernorats -« des steppes » (capitale Orenbourg) et du Turkestan (capitale Tachkent) et de deux protectorats, Boukhara et Khiva. Il rompait également avec les structures pré coloniales : les trois Etats préexistants -Khiva, Boukhara et Kokand- organisations considérées comme féodales, qu'il était évidemment inconcevable de reconstituer. La constitution des nouvelles républiques s'est appuyée sur trois critères de nature souvent contradictoires :

- Linguistiques avec pour conséquence parmi ces populations enchevêtrées, le choix de tracés capricieux et la formation d'enclaves (ainsi le Kirghizistan compte des enclaves ouzbèques -vallées de Sokh et de Chât-i Mardan- et des enclaves tadjikes -Isfara et Vorouk-). Mais le trait sans doute le plus frappant de l'affirmation des identités nationales apparaît dans la politique linguistique conduite par les nouveaux Etats. ;
- Economiques, afin d'assurer un certain partage des ressources : à titre d'exemple, la plaine lacustre du Ferghana a été divisée en trois parties inégales : l'essentiel de ces territoires est revenu à l'Ouzbékistan, mais les deux principaux accès sont commandés à l'ouest par le Tadjikistan et à l'est par le Kirghizistan ; Dès lors, l'exercice du contrôle étatique sur cet espace est rendu plus délicat ;
- Politiques : ainsi le Kazakhstan a été étendu vers le nord afin de compenser la perte de la région de Tachkent qui aurait pu lui revenir ; cependant, les concepteurs ont pris bien soin que la nouvelle république n'ait pas de frontière commune avec les autres républiques autonomes, en partie turcophone, incluses dans la fédération de Russie, le Bachkortostan et le Tatarstan.

De fait, les frontières issues de l'ex-URSS posent encore des problèmes. Elles étaient fondées sur des usages, sur des locations de territoires pour la gestion des ressources et sur des choix du pouvoir central avec les critères mentionnés ci-dessus.

Or, la porosité des frontières inquiète à partir de nouveaux dangers :

- les menaces islamistes ouzbèques,
- les trafics de la drogue,
- les trafics d'armes, y compris bactériologiques, chimiques et nucléaires de provenance du Kazakhstan.

Pour cette raison des accords se sont mis en place peu à peu. Certaines républiques ont trouvé des accords avec leurs voisins, comme La Chine qui a signé des traités avec le Kazakhstan et le Kirghizistan. Une Union douanière, créée en janvier 1995, a instauré un tarif douanier commun entre la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan, rejoints en avril 1996 par le Kirghizistan. Pour autant, des difficultés persistent à partir de tracés unilatéraux comme ceux pratiqués par l'Ouzbékistan. Ou encore autour de la Mer Caspienne et des ressources en eau.

Les Présidents et ministres des Affaires étrangères de Russie, Chine, Tadjikistan, Ouzbékistan, Kazakhstan et Kirghizistan se sont réunis les 4 et 5 juillet 2000 à Douchanbe, au Tadjikistan. L'Inde et l'Iran ont fait connaître leur souhait de participer à l'avenir aux travaux de ce qui va se dénommer le Forum de Shanghai. Ce Sommet a marqué le renforcement de la coopération régionale (Pont terrestre asiatique, « nouvelle route de la soie » prônée par le président chinois Jiang Zemin, « corridor de transport » entre Chine et Tadjikistan) et la résistance aux visées américaines dans le monde (refus de modifier le traité AMB, anti-missiles balistiques et opposition à la protection de Taïwan dans le cadre du programme de défense contre les missiles de théâtre, TMD) et dans la région. La déclaration commune exprime l'inquiétude à l'égard de l'expansion du terrorisme venant de l'Afghanistan des Taliban, ainsi qu'à la montée du séparatisme ethnique et de l'intégrisme religieux et dénonce le recours à des « préoccupations humanitaires » comme prétexte pour intervenir dans les affaires internes d'Etats souverains.

D'autres voient également la nécessité d'une stabilisation de l'Asie centrale et à tout le moins une approche pragmatique. C'est le cas de l'Union européenne.

## **L'Union européenne et l'Asie centrale**

Même si l'Asie centrale ne constitue pas une priorité pour l'Union européenne, qui privilégie les pays de l'élargissement, il n'en reste pas moins qu'elle souhaite développer des coopérations. Pour cela, elle a mis en place plusieurs programmes.

« TACIS a pour objectif général de faciliter la transition vers la démocratie et l'économie de marché. Dès le début, au-delà des relations bilatérales, l'Union européenne a cherché à développer une coopération régionale entre ces différents pays d'Asie centrale, en apportant un soutien financier. Ainsi, le programme TRACECA soutient les exportations de produits locaux, notamment vers l'Union européenne. En matière d'énergie, des mécanismes de soutien ont également été mis en place à travers le programme INOGATE. Dans le domaine de l'environnement et de l'eau, l'Union européenne promeut la coopération régionale pour traiter des problèmes d'eau, notamment autour de la Mer d'Aral, et assurer un meilleur partage de la ressource. Force est de reconnaître que ces mécanismes régionaux n'ont pas encore donné pleine satisfaction, à l'exception du mécanisme relatif aux affaires intérieures et à la justice, notamment la lutte contre les trafics de drogue. L'on sait en effet que pour lutter contre les trafics, il vaut mieux intervenir dès la production - mais il est difficile d'intervenir en Afghanistan - ou du moins lors des premières étapes du transport. De ce point de vue, la coopération régionale en matière de lutte contre le trafic de drogue est en bonne voie. »<sup>7</sup>

De même, dans le cadre du plan d'action anti-drogue pour l'Asie centrale (CADAP) et du programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale (BOMCA) élaboré par l'UE, d'autres coopérations se sont mis en place après septembre 2001.

Dans ce contexte fut salué la ratification, par la République kirghize, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son aspiration à adhérer aux protocoles facultatifs de ladite convention et à mettre en vigueur les dispositions de lutte contre le blanchiment des capitaux nécessaires au respect de ses engagements concernant la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mais au-delà des enjeux stratégiques des uns et des autres, la sécurité humaine reste la préoccupation pour les sociétés civiles. Et de ce point de vue, la responsabilité internationale est majeure.

### **Les enjeux de la sécurité humaine en Asie centrale : des principes universels**

L'Asie centrale est certes réputée pour la « route de la soie », mais aujourd'hui, nous l'avons vu plus haut, c'est la possibilité d'ouvrir de nouvelles « routes du pétrole » qui retient l'attention. Les réserves inexploitées de pétrole et de gaz naturel qui se trouvent dans les ex-républiques soviétiques d'Asie centrale sont parmi les plus importantes au monde. L'acheminement des produits vers les marchés soulève cependant de nombreuses difficultés que nous avons détaillées.

L'Afghanistan, la Mer Caspienne et les pays limitrophes occupent une place stratégique dans cette course vers l'exploitation des réserves d'hydrocarbures d'Asie centrale. La concurrence dans ce domaine pourrait devenir une importante cause de conflit à l'avenir.

Les enjeux énergétiques comme ceux de la gestion des ressources naturelles en générale nécessitent une attention sur la vie des populations en Asie centrale.

Je propose que l'on s'appuie sur le Programme canadien de sécurité humaine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) dont s'est doté le Canada depuis juin 2000<sup>8</sup>. A titre d'exemple, le Canada et l'Inde ont co-parrainé à Delhi un séminaire intitulé « Opérations de maintien de la paix : pratiques exemplaires et leçons retenues ».

<sup>7</sup> Source : colloque du Sénat français déjà cité.

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir <http://www.securitehumaine.gc.ca/psh-fr.asp> mais aussi pour les missions civiles : <http://www.acdi-cida.gc.ca/index-f.htm>

Parallèlement, pour lutter contre la pauvreté endémique, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) a financé des projets de la Fondation Aga Khan dans la région de Gorno-Badakhshan, au Tadjikistan. Réalisés dans des zones rurales, ces projets de développement communautaire et économique sont axés sur l'agriculture et l'éducation.

L'ACDI finance également un projet décentralisé de gouvernance locale qui appuie de petites activités visant le renforcement de la société civile. L'accent est notamment mis sur les droits de la personne et la transparence, le développement social et la démocratisation et le développement des capacités des institutions et organisations.

Ces initiatives sont à saluer. Mais je pense qu'il faudrait renforcer également les liens entre l'ONU et les ONG, qu'elles soient humanitaires, d'observation des droits humains ou de prévention des conflits et que ces dernières soient reconnues en tant que telles. Des programmes commencent à évoluer dans ce sens et pourraient se renforcer sur les différents aspects des droits humains à la paix, à la sécurité et à la justice.

### La prévention des conflits :

La façon la plus efficace de réduire l'insécurité humaine est d'empêcher les conflits violents. Ceci est possible grâce à un ensemble complet, ouvert et cohérent de mesures tenant compte de toutes les phases du cycle des conflits. Cela exige de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour prévenir les conflits par la coopération, particulièrement au niveau régional mais toujours sous l'égide des Nations Unies. Un atelier international s'est déroulé au Pakistan en juin 2002. Les participants ont notamment débattu des rapports entre le pétrole et le développement économique ainsi que des facteurs sociaux et politiques qui caractérisent l'Asie centrale. Par ailleurs, un colloque international sur le thème « Culture et religion en Asie centrale » a été organisé à Issyk-Koul (Kirghizistan) en septembre 1999. A la Conférence générale de l'UNESCO, réunie en sa 30<sup>ème</sup> session en novembre 1999, fut approuvé la proposition de l'Ouzbékistan consistant à mettre en place une conférence internationale sur le dialogue inter religieux dans le cadre des projets « Convergence spirituelle et dialogue interculturel » et « Dialogue interculturel Est-Ouest en Asie centrale ». Cette conférence s'est tenue à Tachkent du 14 au 16 septembre 2000, sous les auspices de l'UNESCO et du gouvernement Ouzbek.<sup>9</sup> Elle fut aussi suivi d'une Conférence internationale sur le rôle des femmes dans le dialogue interculturel en Asie centrale à Dushanbe (Tadjikistan) les 10-13 juin 2003.

Enfin, l'OSCE intervient également depuis l'élargissement à des Etats de la région à partir de 1992. Les actions visait la mise en place de mesures de l'OSCE dans le domaine de la stabilité régionale et de l'arbitrage pacifique des conflits ainsi que l'établissement d'institutions des droits de l'homme. Le rôle de l'Union européenne a également joué dans ce cadre par des mesures de soutiens au développement politique et économique des pays d'Asie centrale avec l'entrée en vigueur des accords de partenariat et de coopération UE—Kazakhstan, UE—Kirghizstan et UE—Ouzbékistan au 1er juillet 1999.

### L'intégrité physique de la personne :

Les atteintes à l'intégrité physique de la personne causées par un recours à la torture, à l'arrestation et à la détention arbitraire, aux exécutions extrajudiciaires et aux disparitions forcées doivent faire l'objet des priorités de la Cour Pénale Internationale et faire partie des priorités de l'observation des droits humains.

Mais également l'atteinte à l'intégrité physique touche la condition humaine. A titre d'exemple, la situation de l'Afghanistan. La communauté internationale n'a pas tenu sa promesse d'apporter la liberté et l'égalité aux femmes afghanes comme l'a démontré Amnesty International dans un rapport publié le 6 octobre 2003. Centré sur l'absence de justice pour les femmes, qui n'ont pas le sentiment d'être traitées comme des êtres humains, le nouveau rapport d'Amnesty International rend compte des

<sup>9</sup> Pour un suivi, voir le site de l'Unesco : [http://www.unesco.org/culture/silkroads/html\\_fr/ica.shtml](http://www.unesco.org/culture/silkroads/html_fr/ica.shtml)

préoccupations des femmes afghanes vis-à-vis des violences conjugales généralisées, des mariages forcés et des viols imputables à des groupes armés. Dans certains cas, des fillettes âgées de huit ans seulement, n'ayant donc pas l'âge du consentement sexuel, sont mariées à des hommes beaucoup plus âgés.

En Ouzbékistan, la peine de mort et la torture sont utilisés encore trop souvent, avec par exemple des exécutions pour homosexualité. Il en est de même pour les arrestations arbitraires dénoncées depuis plusieurs années.<sup>10</sup> Ou encore au Kirghizistan et au Tadjikistan. « Les Ouïghours constituent une autre minorité ethnique d'Asie centrale en butte aux violations des droits humains. Les membres de cette communauté sont de plus en plus souvent accusés de sympathie pour les mouvements islamiques interdits, voire de soutien direct à ces derniers. Nombre d'Ouïghours ont été arbitrairement arrêtés, torturés et maltraités par les pouvoirs publics des différents pays d'Asie centrale. »

La protection des droits fondamentaux s'est considérablement détériorée en 2002 au Kirghizistan et au Kazakhstan. Les récentes recherches de Human Rights Watch<sup>11</sup> ont montré que les deux gouvernements ont réprimé l'opposition politique, ont réduit au silence l'indépendance des médias, et ont résisté aux efforts internationaux afin de promouvoir la réforme. « Dans le cas du Kazakhstan, signer et ratifier la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques et la Convention Internationale sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Les deux gouvernements devraient aussi être fortement encouragés à suivre l'exemple européen de fournir des invitations permanentes à tous les rapporteurs de droits de l'homme des Nations Unies. »

La sécurité et la réforme du secteur de la sécurité, l'élimination de la corruption et la lutte au terrorisme sont également au nombre des priorités en Asie centrale. Le crime organisé transnational continue de préoccuper les autorités et les pays doivent s'unir pour éliminer les drogues illicites, le blanchiment de l'argent, le trafic des êtres humains et le commerce des armes légères. De même la lutte contre la fabrication, le commerce et l'activation des mines antipersonnelles.

Et à quelques mois de la tenue d'élections nationales, l'Afghanistan est entrée dans « la phase la plus critique du processus de paix, assaillie par les seigneurs de guerre, le terrorisme et un trafic de drogues massif qui pourrait transformer le pays en un "narco-Etat », selon l'ONU.

## La protection des populations civiles pendant et à la fin des conflits

Pour une meilleure protection juridique et physique des populations civiles, et en particulier les enfants, les femmes touchés par la guerre, il convient de renforcer les outils de sanctions. Il en est ainsi de la Cour Pénale Internationale pour qu'aucun belligérant se croie à l'abri en cas d'atrocités sur les populations. De même, inclure dorénavant des dispositions en faveur de la protection des civils dans les décisions du Conseil de sécurité lorsqu'il impose des sanctions et met sur pied des missions de maintien de la paix.

Lors des opérations de soutien de la paix, il convient de donner de véritables moyens aux observateurs des droits de la personne, spécialistes des réfugiés et de la protection de l'enfance, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire affectés à la réforme du système pénal, et policiers civils chargés d'observer et de former les corps policiers locaux.

## La primauté du droit :

La primauté du droit et la régularité du processus judiciaire sont essentielles pour la protection des droits et des libertés de base. Un système juridique et une saine administration sont deux conditions essentielles à la paix et à la sécurité humaine.

<sup>10</sup> Voir le Rapport d'Amnesty International AI INDEX: EUR 04/002/2001 11 Octobre 2001 sur <http://www.amnesty.org/>

<sup>11</sup> Voir aussi le rapport 2003 sur le site de Human Rights Watch : <http://www.hrw.org/wr2k3/download.html>



Pour montrer leur engagement envers la protection des droits de la personne, les États doivent traduire en justice ceux qui violent les droits de la personne.

La sécurité des personnes suppose la mise en place, à l'échelle internationale, de mesures obligeant les auteurs de violations des droits de la personne à rendre compte de leurs actes. Elle exige également de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte des institutions publiques, en particulier l'administration de la justice et de la sécurité.

C'est à ce titre que chaque État membre des Nations unies a ratifié au moins un des sept instruments internationaux relatifs aux droits humains, et plus de 81 % des États membres en ont ratifié quatre. Des comités conventionnels sont chargés de surveiller le respect par les États des obligations qui leur incombent à partir de la mise en œuvre des traités. Ces organes sont :

- Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, instauré par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui est entrée en vigueur le 4 janvier 1969 ;
- Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, instauré par le Conseil économique et social (ECOSOC) pour étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui est entré en vigueur le 3 janvier 1976 ;
- Le Comité des droits de l'homme, instauré par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui est entré en vigueur le 23 mars 1976 ;
- Le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, instauré par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 ;
- Le Comité contre la torture, instauré par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ou Convention contre la torture), qui est entrée en vigueur le 26 juin 1987 ;
- Le Comité des droits de l'enfant (CDE), instauré par la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est entrée en vigueur le 2 septembre 1990 ;
- L'organe de suivi de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2003, sera le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui sera créé d'ici la fin de l'année.

### **La place des sociétés civiles**

Mais pour une efficacité de ces comités, les sociétés civiles pourraient être partie prenantes auprès de l'ONU comme se fut évoqué à la 34e séance plénière, le 22 juillet 2002 du Conseil économique et social des Nations Unies, rappelant les dispositions de sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996 et de sa résolution 1999/34 du 28 juillet 1999.

L'action conjuguée de Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, et des diverses conférences de l'ONU pendant les années 1990 semble avoir eu un effet positif sur la participation de la société civile dans les activités du système de l'ONU. Pourtant il aura fallu attendre le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) pour qu'ait lieu un progrès décisif — la création du Bureau de la société civile comme partie intégrante du SMSI. Et pour que les États prennent en considération ces sociétés civiles, encore faudra-t-il du temps, du respect et des moyens.

En tous cas, cela semble la volonté du Secrétaire général actuel avec son Rapport « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » :

« La participation intense des acteurs de la société civile aux processus intergouvernementaux est plus récente. Elle a réellement pris de l'ampleur à l'occasion des conférences mondiales organisées au cours de la décennie écoulée. Les délibérations officielles et les décisions issues de ces réunions

s'enrichissent souvent des débats tenus dans le cadre de forum d'ONG, et des activités menées parallèlement aux conférences officielles. De nombreux organes conventionnels ont désormais pour habitude d'examiner, en plus des rapports officiels présentés par les gouvernements, les rapports établis par les ONG. Dans certains cas, des ONG se sont faites entendre lors des séances plénières de conférences et ont participé à des tables rondes aux côtés de représentants gouvernementaux. De nombreux gouvernements invitent désormais des représentants de la société civile à se joindre à leurs délégations pour participer à des conférences internationales ou à des sessions extraordinaires, parfois même aux travaux de l'Assemblée générale. »

## Et en Asie centrale ?

Je citerai simplement ce qu'en dit un article de l'Association Colisée<sup>12</sup> (comité de liaison pour la solidarité avec l'europe de l'est) :

« Tout l'enjeu de l'évolution de la vie sociale et politique des pays d'Asie centrale est de dépasser un système traditionnel reposant sur une base ethnique, pour développer des formes d'organisation citoyenne privilégiant des critères affinitaires ou fonctionnels : syndicats, associations, partis politiques, coopératives, etc...

Les associations existent dans tous les pays d'Asie centrale et à tous les niveaux de la société. Beaucoup de ces organisations interviennent non seulement à l'échelon local, mais jouent également un rôle moteur pour faire avancer leur cause à l'échelon national. Elles couvrent des secteurs variés comme les soins de santé, le sida, les droits des femmes et des enfants, la protection de l'environnement et la conservation du patrimoine, les problèmes religieux, etc. Elles ne limitent pas leurs activités à l'organisation de services sociaux, mais se préoccupent de plus en plus de dossiers " à risques ", tels que les atteintes aux droits de l'homme et la vigilance en matière politique...

Les associations impliquées dans l'éducation citoyenne, dans la surveillance des élections et l'appui aux partis politiques ont la vie dure. Par exemple, au Kazakhstan, le Gouvernement continue à inquiéter les ONG et les journaux indépendants qui ont fait du "lobbying" contre le projet de loi sur les médias. La police fiscale a saisi des documents financiers et des ordinateurs, posant des questions aux organisations concernées au sujet de leur "financement par l'étranger" et leurs liens avec l'Institut National Démocratique et l'OSCE. Le Gouvernement a déclaré que les ONG se mettaient en infraction avec la loi sur les "associations publiques" en acceptant de faire financer leurs activités par des fondations étrangères, même si cette loi ne s'applique qu'aux syndicats et aux partis politiques. De même, en Ouzbékistan, la pression s'est renforcée sur les associations de droits de l'Homme. Cependant, au Tadjikistan, les ONG font part d'une bonne coopération avec l'administration, notamment à l'occasion de la préparation d'une nouvelle loi sur les associations. »

Avec eux, restons vigilants.

---

<sup>12</sup> COLISEE - 9, rue Pauline-Kergomard BP 111 75961 Paris cedex 20 - Tél./Fax : 01 43 70 07 10 - [info@colisee.org](mailto:info@colisee.org)